

Enquête Technologies de l'information et de la communication 2022

Présentation devant la commission
Démographie et Questions Sociales du CNIS



Louise Viard-Guillot
Insee, division Conditions de vie des ménages

3 juin 2021

L'enquête annuelle TIC auprès des ménages a été mise en place en 2007 pour répondre à un règlement européen.

- Depuis 2019, l'enquête TIC se conforme au règlement 2019/1700 établissant un cadre commun pour les statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages.
- Il existe également une enquête TIC auprès des entreprises.

L'enquête comprend une soixantaine de questions :

- Objectif : connaître l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des TIC (téléphone fixe et mobile, informatique, Internet sur support fixe et mobile).
- Chaque année, on interroge les enquêtés sur leurs pratiques sur Internet : achats, usage de site administratifs...
- Certains modules apparaissent par roulement d'une année sur l'autre ou sont nouveaux (ex : l'écologie et les TIC en 2022).

- **2007 : Première enquête téléphonique** (7 000 ménages en métropole)
 - Limite : champ restreint aux seuls individus dans l'annuaire

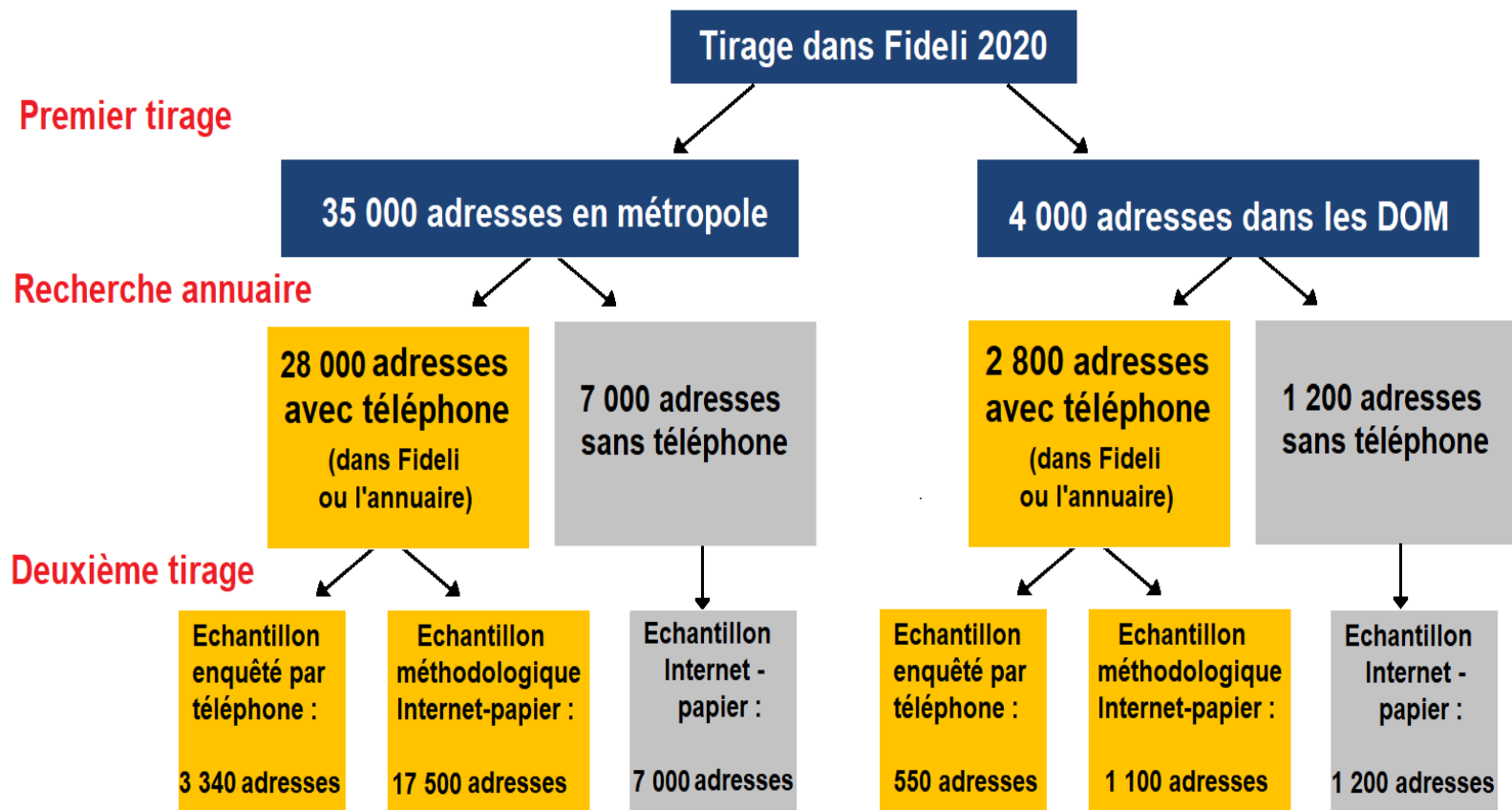
- **2008 : Enquête téléphonique étendue aux DOM** (7 400 ménages)
Enquête complémentaire en face-à-face (2 000 ménages)
 - Limite : coût élevé du face-à-face

- **2010 : Première enquête complémentaire par voie postale** (9 000 ménages)
 - Limite : les deux échantillons n'étant pas comparables, impossible de mesurer l'effet du mode de collecte

- **2011 : Mise en place du protocole de collecte actuel**
 - Création d'un échantillon postal « méthodologique » pour mesurer l'effet du mode de collecte (5 000 ménages)
 - Tirage dans une base de sondage unique pour faciliter le partage des poids entre les sous-échantillons
 - Recherche des numéros à partir de cette base de sondage
 - Un individu tiré au sort dans le ménage pour répondre à l'enquête

- **2012 : Le mode de collecte Internet vient compléter le mode « papier »**

Deux phases de tirage pour obtenir six sous-échantillons :



L'enquête téléphonique

→ 7 semaines de collecte à partir de la première semaine d'avril.

Protocole :

1. Envoi d'une lettre-avis indiquant qu'un enquêteur va contacter le ménage par téléphone.
2. L'enquêteur tente de joindre le ménage et, le cas échéant, tire le Kish.
3. Une lettre de relance est prévue pour les ménages ayant refusé l'entretien et pour les ménages injoignables.
4. Une lettre de relance avec **identifiants Internet et questionnaire papier** en fin de collecte pour les non répondants.

L'enquête Internet-papier

→ 9 semaines de collecte à partir de la première semaine d'avril.

Protocole :

1. Envoi d'une lettre-avis avec :

- l'identifiant et le mot de passe pour le site Internet,
- la consigne pour le tirage du Kish (que le ménage doit réaliser lui-même),
- l'indication qu'un questionnaire papier sera envoyé prochainement (si pas accès à Internet).
- Depuis 2021, **un mail** est également envoyé trois jours après l'envoi de la lettre, si une adresse mail est présente dans Fideli. Il donne un lien direct vers la plateforme de collecte.

2. Une lettre de relance avec :

- l'identifiant pour le site Internet et la consigne pour le tirage du Kish,
- **un questionnaire papier et une enveloppe T**

3. Une seconde lettre de relance, sans questionnaire papier.

- l'identifiant pour le site Internet et la consigne pour le tirage du Kish,
- **Envoi d'un mail** trois jours après l'envoi de la lettre de relance

Les traitements aval sont réalisés en 7 étapes :

- 1) Le calcul des poids initiaux
 - Calculé en multipliant les poids de première et seconde phases pour chaque échantillon
- 2) Le traitement des NPAI
 - Réalisé selon chaque strate du tirage initial
- 3) La correction de la non-réponse totale
 - Réalisée dans chacun des 6 échantillons
- 4) Le partage des poids
 - Réalisé entre l'échantillon téléphonique et l'échantillon méthodologique
- 5) Le calage
 - Réalisé de manière distincte en métropole et dans les DOM
- 6) La correction du biais lié au mode de collecte
 - Réalisée grâce à l'échantillon méthodologique
- 7) Le rassemblement des échantillons métropole et DOM

Méthode actuelle de correction du biais lié au mode de collecte (étape 6):

- 1) Comparaison des taux d'équipement et d'utilisation d'Internet par tranche d'âge, après calage intermédiaire, dans les échantillons téléphone et méthodologique
- 2) Identification des tranches discordantes
- 3) Recalage des tranches discordantes de l'échantillon méthodologique sur les tranches téléphone prises comme référence (ajout du taux d'utilisation d'Internet en marge additionnelle)
- 4) Recalage de l'échantillon méthodologique complet sur le téléphone

→ Diffusion des données à Eurostat pour le 5 octobre de l'année N

- Eurostat réalise une première publication en novembre de l'année N, centrée sur le contenu du module tournant.
- Les chiffres détaillés de l'enquête sont mis en ligne sur le site d'Eurostat avant la fin de l'année N.

→ Diffusion d'un Insee Résultat présentant les principaux chiffres en mars de l'année N+1

→ Mise à disposition des données et de la documentation de l'enquête en mars N+1

- Disponible pour les utilisateurs sur le site de l'Adisp, dans le réseau Quetelet-Progedo Diffusion.

→ Test de TIC en face-à-face au quatrième trimestre 2021

- › Projet initialement prévu en 2024 mais avancement lié à la pandémie
- › Objectif : éprouver la qualité de TIC (mesure d'un biais de sélection endogène, particulièrement pour les adresses sans numéro de téléphone)
- › Même questionnaire que pour l'enquête classique, pour faciliter les comparaisons
- › Uniquement pour la métropole

→ Un échantillon « neuf » de 5 000 adresses avec deux strates :

- 2 200 adresses **sans** numéro de téléphone dans Fideli (surreprésentée)
- 2 800 adresses **avec** numéro de téléphone dans Fideli
- S'y ajoute une réserve de 1 000 adresses, dont 440 sans numéro de téléphone

→ Intérêt :

- › Plus fort taux de collecte espéré, en particulier pour les ménages sans téléphone.
- › Disposer d'un échantillon de contrôle monomode pour tous les sous-échantillons.

→ **Module sur les difficultés administratives en ligne**

- Module spécifique 2021 (3 questions posées seulement en France) étendu en 2022 (11 questions européennes)

→ **Exploitation de la collecte en face-à-face**

- Évaluation puis éventuelle révision des redressements actuels

→ **Rajout d'un module sur les services gratuits**

- Travaux en cours avec le D2E afin de proposer une mesure du « prix » de ces services pour l'inclure dans le calcul du PIB.

→ **Instruction du rajout de trois questions sur les panels en ligne**

- Connaître le profil et les motivations des panélistes pour redresser les biais dans les enquêtes réalisées avec ces panels.

Merci de votre attention !
